



---

# VILLE DE QUÉBEC

---

RÈGLEMENT R.V.Q. 1424

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES  
PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA  
TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES  
FRAIS RELATIVEMENT AUX TARIFS DE DÉLIVRANCE ET DE  
DIFFUSION DE DOCUMENTS**

---

**Avis de motion donné le 6 juillet 2009  
Adopté le 7 juillet 2009  
En vigueur le 10 juillet 2009**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'apporter certains ajustements à la tarification relative à la délivrance de documents et à la fourniture de services connexes.*

## RÈGLEMENT R.V.Q. 1424

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AUX TARIFS DE DÉLIVRANCE ET DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le premier alinéa de l'article 7 du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.V.Q. chapitre C-9, et ses amendements, est modifié par l'insertion, après « imposée », de « avant l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs de délivrance et de diffusion de documents*, R.V.Q. 1424, ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 7, du suivant :

« **7.0.1.** La tarification pour la délivrance de documents et pour la fourniture de services est imposée, après l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs de délivrance et de diffusion de documents*, R.V.Q. 1424, comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Photocopie	Format lettre, format légal ou format 38 par 51 centimètres	Tous	0,33 \$ / page
2° Page dactylographiée ou manuscrite	Format lettre, format légal ou format 38 par 51 centimètres	Tous	2,80 \$ / page
3° Certificat de taxes	Sans objet	Tous	15 \$
4° Certificat d'évaluation	Sans objet	Tous	5 \$
5° Copie	D'extrait du rôle d'évaluation	Tous	0,32 \$ / unité d'évaluation
	D'un règlement de la ville	Tous	0,26 \$ page 35 \$ maximum

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie de service ou de bien</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarif</b>
	D'un rapport financier	Tous	2,25 \$ / copie
	D'une liste des contribuables ou habitants	Tous	0,01 \$ / nom
	D'une liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	Tous	0,01 \$ / nom
	Du plan général des rues ou de tout plan non autrement prévu	Tous	2,80 \$ / plan
	D'une feuille matrice graphique	Tous	4 \$ / feuille
	D'un plan de zonage	Tous	4 \$ / feuillet
	D'une carte de rue à échelle 1 : 20 000	Tous	2,65 \$
	D'une carte de rue à échelle 1 : 12 500	Tous	2,65 \$
	D'un plan de cadastre	Tous	10 \$ / plan
	De l'index des rues	Tous	0,26 \$ / page
	D'une carte topographique	Tous	5 \$
	D'un plan de construction : Égout - Aqueduc Voirie - Bâtiment	Tous	10 \$ / feuillet
	D'une photographie aérienne en format lettre ou format 28 par 43 centimètres	Tous	5 \$
	Du plan d'urbanisme	Tous	5 \$ / plan
	Du plan d'affectation du sol	Tous	5 \$ / plan
	D'une banque de données informatiques	Tous	0,20 \$ / K / Bytes

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie de service ou de bien</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarif</b>
	D'un devis ou d'un cahier de charges	Tous	2 \$ et 0,20 \$ / page
	Des plans d'un devis ou d'un cahier de charges	Tous	6 \$ et 1,94 \$ / mètre carré
	Impression ou numérisation d'un document microforme	Tous	0,33 \$ / page
	Reproduction d'un document audiovisuel en format numérique	Tous	25 \$
	Reproduction de documents iconographiques, textuels ou cartographiques par numérisation de qualité standard (600 dpi dans un format de 5 X 7)	Tous	5 \$
	Reproduction de documents iconographiques, textuels ou cartographiques par numérisation de haute qualité (plus de 600 dpi dans un format de 5 X 7)	Tous	10 \$
	Reproduction par photographie numérique de documents de grand format ou fragiles	Tous	10 \$
	Photographies 5 X 7	Tous	4,05 \$
	Photographies 8 X 10	Tous	5,25 \$
	Photographies 10 X 15	Tous	10 \$

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie de service ou de bien</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarif</b>
	Reproduction d'un plan en format papier (maximum de 11 X 17)	Tous	0,33 \$ / page
6° Disque compact ou disquette d'un devis ou d'un cahier de charges	Sans objet	Tous	5 \$
7° Copie de parcellaire	Format lettre, légal ou format 38 par 51 centimètres	Tous	3 \$ / copie
	Format 51 par 76 centimètres, 56 par 79 centimètres, 66 par 102 centimètres	Tous	4 \$ / copie
	Autre format	Tous	5 \$ / copie
8° Copie sur un film d'un original déjà sur film	Sans objet	Tous	13,45 \$ / mètre carré
9° Impression	D'un plan orthoimage par traceur sur papier Bond	Tous	215,20 \$ / mètre carré
	D'un plan orthoimage par traceur sur film	Tous	220,58 \$ / mètre carré
10° Produits numériques en provenance d'un visualisateur cartographique	Sans objet	Tous	50 \$ / feuillet ou meg
11° Prestation d'un serment ou réception d'une affirmation solennelle	Sans objet	Tous	5 \$
12° Attestation à l'égard d'un certificat de vie	Sans objet	Tous	5 \$
13° Rédaction ou préparation d'un document pour le bénéfice d'un tiers	Sans objet	Tous	5 \$

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie de service ou de bien</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarif</b>
14° Certification de copie	D'un document émanant de la ville	Tous	0,75 \$
	D'un document n'émanant pas de la ville	Tous	5 \$ pour la première certification et 1 \$ pour chaque certification supplémentaire de copie du même document
	Des documents requis pour une demande de citoyenneté	Tous	25 \$
15° Prise d'empreintes pour fins de vérifications d'antécédents	Sans objet	Tous	25 \$
16° ( <i>omis</i> )			
17° Rapport de confirmation de crime	Sans objet	Tous	20 \$
18° Vérification des dossiers suite à une demande à la Commission nationale des libérations conditionnelles	Sans objet	Tous	20 \$
19° Gravure	CD ou DVD	Tous	5 \$

<b>Service ou bien offert</b>	<b>Catégorie de service ou de bien</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Tarif</b>
20° Droit de reproduction de documents d'archives pour diffusion publique	Publication : page couverture	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	100 \$
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	50 \$
	Publication : diffusion à l'intérieur d'un ouvrage	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	25 \$ / document jusqu'à un maximum de 500 \$
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	12,50 \$ / document jusqu'à un maximum de 250 \$
	Diffusion à des fins d'exposition	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	25 \$ / document jusqu'à un maximum de 500 \$
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	12,50 \$ / document jusqu'à un maximum de 250 \$
	Diffusion sur Internet	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	25 \$ / document jusqu'à un maximum de 500 \$
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	12,50 \$ / document jusqu'à un maximum de 250 \$
	Diffusion pour la télévision, un film, un concert, une représentation théâtrale	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	25 \$ / document jusqu'à un maximum de 500 \$
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	12,50 \$ / document jusqu'à un maximum de 250 \$
	Diffusion dans les médias d'information et émissions d'affaires publiques	Tous	Sans frais
	Diffusion : articles, cartes de souhait, t-shirts, papillons, brochures, cartes postales	Non-étudiant et personne morale à but lucratif	100 \$ / 1000 exemplaires ou moins
		Étudiant et personne morale sans but lucratif	50 \$ / 1000 exemplaires ou moins
	Diffusion toutes catégories confondues	Organismes publics	Frais de reproduction
Organismes reconnus par la ville		Sans frais	
Documents de domaine public non institutionnels	Tous	Frais de reproduction	



Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
21° Production par un photographe ou un cinéaste à l'intérieur de l'institution (locaux et documents)	Avec l'assistance du personnel	Tous	100 \$ / heure, maximum 200 \$ / jour

».

**3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'apporter certains ajustements à la tarification relative à la délivrance de documents et à la fourniture de services connexes.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*